



Extention à - d'1m90 des limites mais sur structure existante

Par **Alex**, le **12/06/2010** à **19:34**

Bonjour,

je viens d'acheter une petite maison de 50m2 avec un rez de chaussé et un étage.
J'aimerais créer un nouvel etage en surelevant le toit de 1m20.
Mon probleme est que dans le PLU qui est classé en zone UH il est defini que toute construction dois se faire à plus 1m90 des limites de terrain. La maison à été construite il y a 40 ans avec un coté à 40cm des limites. Il y a t'il une possibilitee de surelever mon mur existant?

Merci de votre réponse.

Par **elydaric**, le **13/06/2010** à **10:56**

Bonjour,

Il est difficile de vous répondre sans connaître les dispositions exactes du PLU. Toutefois, pour savoir si votre opération est réalisable, vous pouvez demander un certificat d'urbanisme. Cette demande permettra de savoir si votre opération de surélévation est possible.

Plus d'information ici :<http://vosdroits.service-public.fr/F1633.xhtml>